

FAQ Hello Friends

Qui peut participer à Hello Friends ?

Seul·e·s les **client·e·s titulaires d'un compte de paiement Hello ou Hello4You** peuvent participer à l'offre de parrainage de Hello bank!.

Vous avez commencé votre enregistrement à Hello bank! mais vous n'avez pas encore terminé toutes les étapes ? C'est le moment de le faire ! Nous vous avons demandé par e-mail de nous fournir quelques éléments supplémentaires (comme une copie de votre carte d'identité ou de votre contrat signé, par exemple). Ou peut-être avez-vous encore besoin d'introduire votre signature électronique. N'oubliez pas de consulter votre messagerie et d'activer votre compte !

Vous n'avez pas encore commencé ? Pas de problème ! [En quelques clics seulement](#), vous deviendrez un·e client·e Hello à part entière, et ce tout à fait gratuitement !*

Si vous êtes membre du personnel de BNP Paribas Fortis, de Fintro ou de leurs sous-traitants, ou si vous êtes partenaires mariés, cohabitants légaux ou cohabitants de fait d'un membre du personnel, vous ne pouvez malheureusement pas parrainer vos ami·e·s.

* Sous réserve d'acceptation de votre demande.

Je suis devenu·e client·e Hello bank! grâce à Hello Friends. Puis-je maintenant inviter mes ami·e·s à devenir client·e·s et à gagner 25 euros chacun·e ?

Bien sûr ! Si vous souhaitez également partager tous les avantages de Hello bank! avec vos ami·e·s, c'est possible dès que vous avez introduit votre signature électronique (M2) dans l'app Hello bank! ou que vous avez renvoyé votre contrat papier signé.

Attention, le traitement de vos données dans nos systèmes peut prendre 7 jours.

Combien de fois puis-je partager cette action avec mes ami·e·s ?

Vous pouvez partager cette action Hello Friends avec maximum dix ami·e·s par année civile. Pour chaque ami·e qui devient client·e Hello bank! via votre lien personnel, vous recevez 25 euros. L'amitié vaut de l'or !

Quelles sont les conditions pour recevoir 25 euros ?

Vous avez partagé votre lien personnel Hello Friends ? Dans ce cas, vous recevrez 25 euros si votre ami·e parcourt l'ensemble du processus pour devenir client Hello bank! dans les 45 jours et s'il ou elle effectue une première opération avec sa carte de débit Bancontact-Visa Debit. Pour compléter l'enregistrement et devenir un·e client·e Hello, votre ami·e doit introduire sa signature électronique (M2) dans l'app Hello bank! ou renvoyer le contrat papier signé.

Vous êtes devenu·e client·e via Hello Friends ? Dans ce cas, vous recevrez 25 euros si vous effectuez l'ensemble du processus pour devenir client·e Hello bank! dans les 45 jours et si vous réalisez 25 opérations avec votre nouveau compte de paiement dans les 45 jours suivants. Pour compléter votre enregistrement et devenir un·e client·e Hello à part entière, vous devez effectuer une première opération avec votre carte de débit Bancontact-Visa Debit. Par opérations, nous entendons : paiements, ordres permanents, domiciliations, retraits d'argent, etc., d'un montant minimum de 1 euro par opération.

Attention, cette action **n'est pas cumulable** avec d'autres actions de Hello bank!.

Quand vais-je recevoir les 25 euros ?

Si vous et votre ami·e remplissez les conditions, vous recevrez les 25 euros pour le 20 du mois suivant.

J'ouvre un compte commun. Qui recevra les 25 euros ?

Si les deux co-titulaires se sont inscrit-e-s à l'aide d'un lien Hello Friends, la personne qui a envoyé le lien personnel recevra deux fois 25 euros. Si les deux co-titulaires se sont inscrit-e-s en utilisant un lien Hello Friends différent, les deux client-e-s qui ont partagé leur lien personnel recevront 25 euros.

Les deux co-titulaires recevront également chacun-e 25 euros sur leur compte commun s'ils ou elles se sont tou-te-s deux enregistré-e-s via un lien Hello Friends et s'ils ou elles effectuent ensuite 25 opérations avec leur compte commun.

Vous avez encore des questions ? Ou besoin d'aide ? N'hésitez pas à nous contacter !

02 433 41 42 (du lundi au vendredi de 7h à 22h et le samedi de 9h à 17h)